

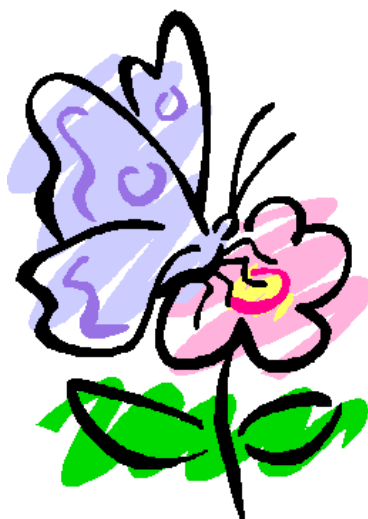
CS

Certificat de Spécialisation

Technicien Conseil en Agriculture Biologique

Formation post BTSA (niveau III)

*Formation conventionnée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées
avec le concours de Fonds Social Européen*



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Proposé en partenariat

cfp

Midi-Pyrénées

823 Avenue de la Fédarié - 81600 GAILLAC
Tél. : 05.63.57.05.15 - Fax : 05.63.57.03.66
E-mail : cfp.81@mfr.asso.fr

SAINT-AFFRIQUE
LA CAZOTTE
CFPPA



Route de Bournac - 12400 SAINT-AFFRIQUE
Tél. : 05.65.98.10.35 - Fax : 05.65.49.03.58
E-mail : cfppa.st-affrique@educagri.fr

OBJECTIFS

Le **Certificat de Spécialisation** « Technicien Conseil en Agriculture Biologique » a pour objectif de former les personnels encadrant la filière de l'Agriculture Biologique (sociétés de certification, Chambre d'Agriculture, coopératives, associations de développement, organismes distributeurs etc.).

DURÉE ET DÉROULEMENT

La durée de la formation est de 980 heures réparties en :

- 560 heures en Centre de formation
- 420 heures en entreprise

La formation se déroule à temps plein de mi-novembre à mi-juin (5 jours/semaine) en alternance : 2 semaines en Centre, 2 semaines en entreprise.

Le déroulement de cette formation se fera sur les 2 sites de Midi-Pyrénées (Brens/Saint-Affrique).

Le stage est effectué dans une entreprise choisie par le stagiaire et en lien avec ses objectifs professionnels.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) :

- **UC1** : Etre capable de présenter le contexte de l'agriculture biologique
- **UC2** : Etre capable de réaliser le diagnostic technico-économique et environnemental global d'une exploitation en agriculture biologique ou en phase de reconversion
- **UC3** : Etre capable de réaliser le suivi technique d'une exploitation en agriculture biologique ou en phase de reconversion
- **UC4** : Etre capable de participer aux actions collectives de son service ou de son entreprise

La formation est organisée par thèmes :

- **Approche Globale de l'exploitation agricole / bases de la bio**
- **Agronomie / Ecologie / Diagnostic agro environnemental / Productions végétales**
- **Productions animales / Production fourragères**
- **Filières + certification**
- **Plan de conversion / évaluation**
- **Technique d'enquête / communication**
- **Bio sociétale**
- **Evaluation / projet professionnel**

Chaque thème est abordé par une partie théorique et une mise en situation professionnelle.

EVALUATION

- **Epreuve 1** valide l'UC2 et UC3

Elle s'articule sur le thème de la conversion

Visite d'une exploitation avec projet de conversion (par petits groupes)

- rédaction d'un document « plan de conversion »,
- restitution et soutenance individuelle à l'oral devant l'agriculteur

- **Epreuve 2** valide l'UC1

Contexte de l'agriculture biologique

- Le stagiaire réalise un dossier en intégrant le contexte de l'entreprise de stage
- Présentation à l'oral

- **Epreuve 3** valide l'UC4 en partie

Rapport projet professionnel

- A partir du lieu de stage, élaborer un document écrit répondant à une problématique
- Soutenance à l'oral avec présence de l'entreprise

- **Epreuve 4** complète l'UC4

Réalisation d'un support de communication (article, dépliant, site Internet, ...)

VALIDATION

La formation est validée par la délivrance d'un Certificat de Spécialisation attribué par le Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche (Unités Capitalisables).

CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Conditions d'entrée : formation ouverte aux titulaires de certains BTS Agricole (ACSE, PA, TV,...) ou expérience (selon décret n° 2004-403 du 6 mai 2004).

Possibilité de dérogation à ces conditions (au cas par cas).

Le dossier de candidature à demander au CFPPA par téléphone, ou téléchargeable sur notre site Internet doit être envoyé avec les pièces à fournir au Centre de formation. Chaque candidat recevra une convocation à une journée d'information collective et à un entretien individuel qui aura lieu fin juin ou début juillet.

NB : La délivrance du diplôme n'est possible que sur justification d'1 année d'activité professionnelle à temps plein validée par un relevé de carrière provenant d'un organisme de protection sociale, que cette activité ait lieu avant ou après la formation.

CONDITIONS FINANCIÈRES (un devis peut être établi sur demande)

Financement de la formation

- Possibilités de prise en charge par le Conseil Régional Midi-Pyrénées au titre de la formation professionnelle continue dans le cadre du conventionnement attribué annuellement au CFPPA (nombres de places limitées et critères spécifiques à la région).

- Possibilités de recherche d'un financement à titre individuel (chacun de ces financements est spécifique, soit à un type de public, soit à une situation bien définie)
 - Congé Individuel de Formation (CIF)
 - Contrat de professionnalisation
 - Plan de formation des entreprises
 - Pôle Emploi, etc...

Dans ce cas il appartient au candidat stagiaire d'effectuer personnellement les démarches auprès des organismes concernés (Pôle Emploi, DDTEFP, Mission Locale, etc...).

- Les frais de formation seront à la charge des stagiaires n'ayant pas obtenu un financement public.

Rémunération des stagiaires

Les possibilités et les conditions de rémunération sont différentes selon :

- l'organisme prenant en charge la formation,
- le statut des stagiaires à l'entrée,
- l'activité professionnelle réalisée.

SE LOGER, SE NOURRIR

Tarifs au 01/01/2010 (tarifs susceptibles de modifications)

Le CFPPA « la Cazotte » Saint-Affrique dispose de structures d'accueil complètes : hébergement en chambres, Self-service de l'établissement hors week-end et congés scolaires.

Tarifs : Chambre (1 personne « selon places disponibles ») 99,23 €/mois ; Chambre (2 ou 3 personnes) 77,18 €/mois ; Petit déjeuner (matin) 1,45 € ; Déjeuner (midi) 4,35 € ; Dîner (soir) 3,42 €.

Le CFP de Brens dispose d'hébergement en chalets 4 places et d'un service de restauration

Tarifs : forfait pension complète 90 €/semaine, mais possibilité d'acheter des tickets repas.

Pour toute information, contacter :

- **Mme POLCWIARTEK Catherine, formatrice du CFPPA Saint-Affrique au 05 65 98 10 35**
- **Mr PARCORET Gilles, formateur du CFP Brens au 05 63 57 05 15**